

2022-UNAT-1247, Rania Mohammed Dajani

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a jugé que la réclamation de l'appelant, qu'une décision finale sur sa demande de reclassement après 2013 n'a été publiée qu'en 2019, n'a pas pu être envisagée car elle a été soulevée pour la première fois au niveau de l'appel. Unat a jugé que l'UNRWA DT a conclu correctement que l'e-mail du 12 décembre 2014 qui l'a informée que toutes les classifications étaient en suspens constituaient une décision administrative car elle a rejeté sa demande de reclassement immédiat. Unat a jugé que pour permettre l'argument de l'appelant selon lequel le report ou la congélation des demandes de reclassement ne constitue pas une décision administrative car il manque de finalité aggraver la position légale des membres du personnel car ils ne pourraient pas contester ces actions de report devant les tribunaux. L'UNAT a également jugé que, même si le report d'une demande de reclassement n'était pas une décision administrative, la demande de l'appelant était toujours irrécouvrable. Unat a rejeté l'appel et confirmé le jugement de l'UNRWA DT.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

L'appelant a contesté la décision de mettre en attente la reclassification de son poste. L'UNRWA DT a rejeté la demande comme non à recevoir Ratione Materiae, car l'appelant n'avait pas soumis sa demande d'examen de la décision dans le délai.

Principe(s) Juridique(s)

Les questions qui n'ont pas été soulevées avant le premier tribunal ne peuvent être introduites pour la première fois en appel.

Résultat

Appel rejeté sur la recevabilité

Applicants/Appellants

Rania Mohammed Dajani

Entité

OSTNU

Numéros d'Affaires

2021-1571

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

11 Aoû 2022

President Judge

Juge Knierim

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Contrôle hiérarchique

Matière (ratione materiae)

Appel

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Compétence / recevabilité (TANU)

Droit Applicable

TANU Statut du Tribunal

- Article 2.1(a)

TCNU Statut

- Article 8.3

UNRWA Règles du personnel de la région

- Disposition 111.2

UNRWA Statut TC

Jugements Connexes

2019-UNAT-974